

«Bal tragique» à Crépol : Patrick Cohen épinglé par l'Arcom pour ses commentaires «dénusés de précautions oratoires»

Par J.T

Publié hier à 22:01



Patrick Cohen. LUDOVIC MARIN / AFP

Le chroniqueur de France 5 avait estimé fin novembre, quelques jours après la mort de Thomas, que les assassins du jeune homme étaient venus «s’amuser, pour draguer des filles.»

L'Arcom hausse le ton. L'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique est revenue ce mardi sur la séquence polémique de l'émission de France 5 «*C à Vous*». Quelques jours après la mort de Thomas à Crépol (Drôme), qui avait enflammé la classe politique, le chroniqueur Patrick Cohen avait voulu retracer le 27 novembre les événements qui avaient conduit à la mort du jeune homme. Ce 16 avril, l'Arcom a tranché et «*considéré que certains propos, dénués de précautions oratoires et énoncés sur un mode déclaratif, ne satisfaisaient pas aux exigences de mesure, de rigueur et d'honnêteté.*»

Rappel des faits. À l'époque, un débat avait divisé la société : la mort de Thomas pouvait-elle s'expliquer par une rixe imprévue lors d'une fête de village ou par une volonté délibérée d'aller tuer en fonction de la couleur de peau du jeune homme ? Pour le journaliste, l'explication était

simple. *«En fin de soirée, une dizaine de jeunes se mêlent aux 400 participants. Ils ne sont pas du village, ils sont venus pour s'amuser, pour draguer des filles. Pas d'incident jusqu'à la dernière chanson de la soirée, "Tchikita" de Jul. C'est là que, d'après les mis en cause, l'un des participants au bal, un rugbyman, aurait tiré les cheveux longs de l'un des membres du groupe en le traitant de "tchikita", c'est-à-dire de fille sexy»*, avait détaillé Patrick Cohen.

Avant qu'une bagarre éclate. *«Les offensés sortent des couteaux. Un adolescent de 16 ans s'effondre, poignardé à mort. Il s'appelait Thomas, il jouait au rugby, c'était l'une de ses premières sorties»*, avait ensuite rappelé le chroniqueur d'un ton assuré. Et d'évoquer un *«bal tragique»*. Rapidement, Patrick Cohen avait été accusé de reprendre sans distance ni nuance la version des assaillants. Et ce, alors que le récit de la soirée n'avait pas encore été éclairci par les enquêteurs.

Si l'Arcom fait valoir que les commentaires de Patrick Cohen s'inscrivaient *«dans le cadre d'un éditorial épousant le parti pris engagé et assumé, bénéficiant ainsi d'une liberté d'expression accrue»*, elle a demandé à France 5 de *«faire preuve d'une vigilance accrue»* du *«cahier des charges de France Télévisions»*. Pour la députée RN Laure Lavalette, qui avait saisi en novembre l'Arcom, la décision *«atteste du bien-fondé de (ses) griefs.»* *«Je ne doute pas que le service public en tiendra compte.»*

La rédaction vous conseille

- [Pourquoi le Conseil d'État oblige l'Arcom à durcir le contrôle éditorial des chaînes de télévision comme CNews](#)
- [Pluralisme, indépendance... L'Arcom sommée de décompter aussi le temps d'antenne des animateurs et des chroniqueurs](#)
- [L'Arcom saisie après la chronique polémique de Guillaume Meurice sur France Inter](#)

Sujets

[Patrick Cohen](#)[Arcom](#)